



## SIXIÈME AVIS AUX MEMBRES DU SYNDICAT-SCFP 5757

À tous les membres du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (ci-après le « Syndicat ») :

Depuis sa dernière communication, le liquidateur a notamment :

- Transmis une communication écrite à 3 582 membres et anciens membres confirmant leur éligibilité ou non-éligibilité à participer dans la distribution à être faite des avoirs du Syndicat;
- Tenté d'obtenir les adresses postales de plus de 579 membres, dont aucune coordonnée ne figurait dans la base de données du Syndicat;
- Tenté de réacheminer près de 400 lettres de confirmation retournées par le service postal;
- Mis à jour les coordonnées de près de 300 membres dans la base de données;
- Échangé des communications avec plus de 65 membres contestant leur statut d'inéligibilité pour des raisons particulières (ex. : membre temporaire, en invalidité, affectation temporaire, information inexacte dans la base de données, etc.);
- Préparé les déclarations fiscales finales de 2330-4589 Québec inc. et demandé sa dissolution ainsi que les certificats de décharge.

L'état de la réalisation des avoirs du Syndicat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 est joint à la présente, à titre informatif.

Le liquidateur présentera au tribunal, d'ici la mi-janvier 2018, une requête afin d'obtenir une ordonnance procédurale visant à établir la procédure d'opposition aux décisions du liquidateur. Une fois celle-ci obtenue, les tâches demeurant à être accomplies sont les suivantes :

- Établissement de la formule de partage et rédaction du Plan de distribution (« Plan »);
- Communication du Plan aux membres;
- Approbation du Plan par le tribunal;
- Obtention des certificats de libération;
- Distribution finale et dissolution du Syndicat.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

RAYMOND CHABOT INC.  
Liquidateur

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, SAI

DISTRICT DE QUÉBEC  
 DIVISION : MONTRÉAL  
 N° BUREAU : 277965  
 C.S. N° : 500-11-050077-169

COUR SUPÉRIEURE  
 (Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LIQUIDATION DE:**

**SYNDICAT DES TECHNICIENS ET ARTISANS DU  
 RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA ("STARF")  
 et 2330-4538 QUÉBEC INC.**

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA RÉALISATION

#### RECETTES

1	Espèces en banque	659 995,29	\$
2	Placements	4 411 807,92	
3	Produit de vente de l'immeuble	810 000,00	
4	Produit de vente du mobilier	7 070,00	
5	Revenu d'intérêt	19 836,69	
6	Remboursement de CII/RTI	1 325,85	
7	Remboursements divers	8 152,66	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<u>5 918 188,41</u>	\$

#### DÉBOURS

8	Divers :		
(a)	Publication, enregistrement, droits, impôt, etc.	984,74	
(b)	Téléphone, télécopies, photocopies, etc.	2 185,17	
(c)	Courrier	2 940,89	
(d)	Salaires, libérations, avantages sociaux, etc.	38 957,39	
(e)	Prise de possession, inventaire et gardiennage	12 649,83	
(f)	Frais d'entreposage	2 285,35	
(g)	Assurances	8 540,00	
(h)	Entretien et réparations	2 187,71	
(i)	Télécommunications	8 671,93	
(j)	Électricité	10 596,02	
(k)	Taxes municipales et scolaires	17 654,92	
(l)	Évaluation environnementale	2 260,07	
(m)	Certificat de localisation	975,00	
(n)	Résiliation de contrat de location	18 854,70	
(o)	Honoraires comptables	8 961,00	
(p)	Services rendus	9 672,94	
(q)	Frais de banque	<u>600,00</u>	148 977,66
	<b>SOUS-TOTAL DES DÉBOURS</b>		<u>148 977,66</u> \$
9	Rémunération du liquidateur (sujet à approbation et taxation par le Tribunal)	196 268,50	
10	Frais judiciaires et frais de service juridiques	55 906,53	
11	Taxes :		
(a)	Taxe sur les produits et services :	17 347,58	
(b)	Taxe de vente du Québec :	<u>36 887,55</u>	<u>54 235,13</u>
	<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>		<u>455 387,82</u> \$
	<b>MONTANT DISPONIBLE POUR RÉPARTITION POUR L'ENSEMBLE DES SECTIONS)</b>		<u>5 462 800,59</u> \$